

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ÉCOLE

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Assemblée départementale du **Mercredi 27 juin 2018** 14H30 au Siège 23 Rue Canavèse NICE

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPARTEMENTAL

(transmettre avant le 20 juin – merci)

Je soussigné(e), (Nom-Prénom) :

Date de naissance : lieu(commune/départ) :

Adresse personnelle :

code postal : commune :

Fonctions dans l'éducation nationaleLieu d'exercice actuel :

Fonction dans une coopérative (mandataire ? ...) :

Téléphone personnel : E-mail personnel :

Déclare présenter ma candidature au Conseil d'Administration de l'OCCE 06.

Précisez : Renouvellement ?

Première candidature ?....

Déclaration du candidat (au regard des principes OCCE , domaines possibles d'implication...)

N'oubliez pas de signer ! et retourner à adresse ou mel ci-dessous.

Merci de bien vouloir retourner avant le 20 juin 2018 à :

-Sous pli fermé à : « Monsieur le président OCCE 06 (Elections CA) - 23 rue Jean CANAVESE – 06 100 NICE

ou par courriel à president06@occe.coop

Note à l'attention des candidate(s) : obligations et responsabilités

1. Les membres élus du CA sont responsables devant l'assemblée générale de l'AD OCCE 06. Ils sont porteurs des valeurs portées par l'OCCE qu'ils s'engagent à promouvoir.
2. Engagement moral de présence : la candidature implique l'engagement d'assister régulièrement aux réunions qui se tiennent nécessairement hors temps de classe (au moins une fois par trimestre).
3. Obligation de réserve : la discussion la plus libre est ouverte au sein du conseil. Les administrateurs sont ensuite tenus à une obligation de réserve absolue quant aux débats tenus au sein du Conseil.
4. Obligation de solidarité : Les décisions prises par le Conseil d'administration engagent solidairement chacun de ses membres.